

## *Le franc-maçon*

Jean-Marie PELLETIER devient le 15 janvier **1922** franc-maçon à la Loge des Arts Réunis de Mâcon, placée sous l'obédience du Grand-Orient de France. Puis il reçoit le grade de Compagnon, le **30 novembre 1924** et celui de Maître le **24 juillet 1927**, l'année où il est élu sénateur.

*Cette loge fondée en 1820, est celle où fut initié en 1857, Emmanuel DESGLANS de CEYSSAT, le neveu de LAMARTINE. Cette loge a toujours soutenu le poète et aura toujours de bons rapports avec plusieurs de ses amis .*

*La franc-maçonnerie développe les idées qui seront celles du programme du parti Radical :*

- ♦ *La séparation des Eglises et de l'Etat,*
- ♦ *la défense d'un idéal laïque,*
- ♦ *la nécessité de l'instruction.*

Cette dernière partie du programme devient une préoccupation constante pour Jean-Marie PELLETIER, notamment dans son rôle de Conseiller général et ensuite de Sénateur.

Les lois sociales font débat et ont souvent divisé la franc-maçonnerie, mais beaucoup de frères sont favorables à l'impôt sur le revenu, la gratuité de la justice, la retraite, etc ...

La Loge compte d'éminentes personnalités du monde politique.

En **1880**, Fernand DUBIEF (1850-1916) est initié, il est né au château de Varennes près de Mâcon, médecin, député radical-socialiste de Saône-et-Loire de 1896 à 1910 et de 1914 à 1916).

En **1894**, par un grand discours, il insiste sur la nécessité de séparer les Eglises de l'Etat et lors du vote de la loi (1905), il est Ministre du Commerce, puis de l'Intérieur, dans le Cabinet ROUVIER .

Parmi les membres de la Loge siègent, plus tard, le sénateur MAGNIEN et les députés LAVAU et BOULAY ainsi que de nombreux maires.

L'effectif total est d'environ 70 membres en 1930, Fonctionnaires, artisans, commerçants, retraités, beaucoup de métiers sont représentés.

D'après les Frères, les événements du 6 février 1934, la menace fasciste puis la formation du Front Populaire en 1936 n'ont pas eu d'échos à l'intérieur de la loge, ce qui les a surpris.

Le Maire demande, alors, qu'un décret officialise le nom de la commune : **Flacé-Lès-Mâcon**, pour éviter la confusion avec Flacey en Côte-D'Or, Flacey en Bresse et Flacey en Eure-et-Loire.

On lit parmi les délibérations le vœu " *que les formalités* " sur le contrôle des étrangers , " *ne soient plus confiées aux mairies des communes rurales, considérant que le nombre croissant des émigrants occasionne de plus en plus, un surcroît de travail considérable* " .

De quels étrangers est-il question ? Allemands, Italiens ? c'est possible en 1933.

**Mai 1935**, Jean-Marie PELLETIER est encore réélu Maire par 11 voix sur 12, son premier adjoint est CHAGNY, le second est GUICHARDON .

La commune se transforme avec :

- ♦ l'installation des réseaux de gaz,
- ♦ de téléphone,
- ♦ le goudronnage des routes
- ♦ et même l'apposition de « 2 plaques pour inviter les automobilistes à ralentir » !

Une école ménagère ambulante souhaite rester 4 mois à Flacé, le Maire lui indique des locaux disponibles. Jean- Marie PELLETIER a toujours favorisé ce type d'école dans sa commune, mais aussi dans tout le département, en tant que conseiller général.

## *Le Conseiller général de Mâcon-nord*

Les conseillers généraux sont élus pour 6 ans avec renouvellement par moitié tous les 3 ans. Jean-Marie PELLETIER est élu le **14 décembre 1919**, réélu en **1922 puis en 1934**.

A la séance d'avril **1922**, le Président du Conseil général, le plus âgé, est le sénateur RICHARD, le maire de Flacé est inscrit à la Commission du Budget et à ce titre, il est Rapporteur des demandes de subventions :

- ♦ pour la culture : le syndicat d'initiative est demandeur pour la réalisation de dépliants sous le titre « *visitez Mâcon* » et pour des affiches apposées dans les gares.
- ♦ Charles DEPERRET, le doyen de la faculté de sciences de Lyon, demande une aide pour commencer l'étude de la station préhistorique de Solutré.
- ♦ Gabriel JEANTON auteur du *Mâconnais traditionaliste* sollicite un financement pour le 3<sup>e</sup> volume à paraître. Tous ont satisfaction.
- ♦ pour les écoles : une demande est adressée suivant le vœu du préfet en faveur de la création d'une école ménagère ambulante dans le département, deux communes le souhaitent, Lugny et Saint-Germain-du-Bois, les communes devront fournir des locaux et des logements.

## *Le Sénateur, les dernières années...*

Il est élu Sénateur en **1927**, réélu en **1936**, donc encore sénateur en **1940**.

Il fait partie du groupe de la Gauche démocratique radicale et radicale socialiste, de la Commission d'enseignement.

Il valorise les diplômes, en **1929**, il insiste pour qu'ils soient pris en compte « *lors de l'admission à l'emploi de dames des postes* »... Mais il profite des sessions pour trouver une réponse aux problèmes de sa commune ou de son canton.

Par exemple, il pose une question écrite au Ministre des Finances, Henri CHERON, une commune qui reçoit un legs doit-elle s'acquitter de la taxe successorale ? la commune de Flacé a connu ce cas.

Il s'inquiète du sort des locataires commerçants ou industriels menacés d'expulsion.



Mâcon

Son intérêt se porte sur la réforme judiciaire en **1929**. Les tribunaux de première instance sont rétablis après avoir été supprimés en 1926. Il plaide, en proposant un amendement pour le maintien des justices de paix « *une institution qui est économique, conciliante et démocratiquement humaine* » car le Garde des Sceaux, DAUTHY, propose que le rôle de Juge de Paix soit confié à un juge.

PELLETIER démontre : « *que c'est souvent un jeune juge sans expérience auquel on confie deux fonctions. Il aura en plus de son service d'audience au civil et au pénal, les enquêtes comme juge de paix, tout le service de la justice de paix au civil et en simple police avec en sus la juridiction pauvre, les enquêtes, les accidents de travail...la consultation pour des questions d'héritages...* ». Il conclut en précisant qu'une des deux fonctions sera sacrifiée. Il doit retirer son amendement, mais les deux fonctions seront cumulées pour 5 ans, seulement à titre d'expérience.

Dans les années **1930-1932**

Les discussions portent sur la crise économique, c'est-à-dire, la baisse des prix agricoles. Une loi sera votée qui fixera le cours du blé. Nous connaissons la position de PELLETIER déjà défendue au Conseil général en faveur de la liberté totale des prix.

Dans le domaine viticole, il intervient plus favorablement. En **1935**, il dépose une proposition de loi tendant à reculer de 10 ans les échéances des annuités pour les adhérents des coopératives vinicoles. L'année suivante, dans la discussion sur la situation des vins du marché extérieur, il souhaite, pour les Bourgognes les mêmes avantages que pour les Bordeaux obtenus dans l'accord commercial franco-allemand signé « *...ne pouvant plus vendre ses produits, le vigneron bourguignon prend le chemin de la ville tentaculaire où il s'en va grossir l'armée innombrable et lamentable des chômeurs....* ».

Comment comprendre ces deux attitudes différentes ? il a plus de respect à l'égard des vignerons qu'à l'égard des producteurs de blé... Il doit estimer ces derniers plus riches !

A chaque séance, le vote des réformes du Front populaire provoque son lot de débats.

PELLETIER propose des amendements sur la loi instituant la semaine de 40 heures.



Il combat les règlements et les entraves à la liberté du travail, la Droite applaudit... mais le Sénat vote les réformes, congés payés, conventions collectives, semaine de 40 heures...

Le Sénat « *penche à gauche* », le parti Radical est majoritaire et fait partie de la coalition du Front Populaire et Pelletier semble bien modéré dans son parti !

Le mercredi 10 juillet 1940, est soumise à l'Assemblée nationale (Chambre des députés et Sénat), une proposition de révision de la constitution permettant d'attribuer les pleins pouvoirs constituants au Maréchal Philippe PÉTAIN, Président du Conseil.